

Les expositions et interventions sont
exclusivement réservées aux partenaires de
l'ANDIISS Bourgogne



Waterform



France Collectivité Hygiène



Caméléon³
agence d'architecture



L'ANDIISS Bourgogne
vous propose une journée d'étude

Maîtrise d'œuvre, Maîtrise d'ouvrage et Conception



Le 16 octobre 2014
Montceau les Mines

Complexe Sportif Jean Bouveri
Rue de la Loge – 71300 Montceau les Mines

08H30 : Accueil des Participants autour d'un café

09H00 : Ouverture de la journée par

Michel Tramoy, Maire-adjoint chargé du monde associatif et sportif de
la Ville de Montceau les Mines
Sylvain Bertoux, Président de l'ANDISS Bourgogne

09H30 : Construire une piscine fonctionnelle et durable

Stéphane Kirkland, Caméléon3 Architectes

10H30 : Pause café

**10H45 : Mutualisation des activités pour une maîtrise économique de vos
projets**

Stéphane Bardoux, Mission H₂O et Nathalie Donot, Chabannes et
Partenaires

12H00 : Apéritif et Repas

**13H45 : Le dimensionnement des systèmes de traitement de l'air et de
déshumidification en phase de conception : des compromis
technologiques au service d'un résultat durable**

Arnaud Volpilliere, Écoénergie

14H45 : Pause

16H00 : Assemblée Générale ANDISS Bourgogne

Sociétés SCMS et ONSÉN

17H00 : Clôture de la journée

Participation gratuite pour les adhérents ANDISS Bourgogne et 15,00 € pour les
adhérents ANDISS (autres régions)
50,00 € pour les non adhérents
Pour rappel, la cotisation annuelle à l'ANDISS est de 45,00 €, déductible à 66% des
impôts.

Merci de bien vouloir remplir ce coupon en majuscules

Nom.....

Prénom.....

Collectivité.....

Fonction.....

Adresse.....

Code postal..... Ville.....

Tél.bureau.....

E-Mail.....

Fait à : Le : .. / .. / ..

S'inscrit à la « Journée d'Etude Régionale » de l'ANDISS Bourgogne
du 16 octobre 2014

Tarif membre de l'ANDISS Bourgogne = Gratuit (repas compris)

Tarif membre de l'ANDISS (autres régions) = 15,00 € (repas compris)

Tarif non membre de l'ANDISS = 50,00 € (repas compris)

Paiement par mandat à réception de la facture

Paiement par chèque à l'ordre de l'ANDISS Bourgogne

**Le coupon d'inscription, accompagné du règlement doit être retourné
avant le 10 octobre 2014 :**

**Par courrier à M. Gilles Vechambre
Directeur des Sports – Hôtel de Ville 71000 Mâcon**

L'inscription n'est enregistrée qu'à réception d'un chèque ou d'un bon de commande de la
collectivité. Toute annulation dans les 3 jours qui précède la manifestation sera facturée